



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008353

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Boulogne-sur-Mer et Dunkerque.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* (LAP) est une formation qui poursuit un objectif très professionnalisa nt tout en autorisant une poursuite d'études. Elle prépare, pendant une année universitaire, des étudiants de niveau bac+2, juristes comme non juristes, à intégrer les carrières et métiers du secteur public par les voies du concours administratif ou du recrutement contractuel en permettant dans le même temps d'obtenir le diplôme de licence.

La LAP de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) propose des enseignements assurant la préparation des concours administratifs, lesquels comportent généralement des épreuves de culture générale et droit public, et exigent des compétences méthodologiques (synthèse, argumentation, expression). Elle offre deux parcours distincts : le parcours *Juriste* accueille les étudiants titulaires d'une licence 2 de *Droit* et un parcours *Non juristes* s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence 2 en sciences humaines ou d'un premier cycle court (BTS ou DUT). Elle compte entre 14 et 26 étudiants sur les cinq dernières années.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique proposé par la LAP de l'ULCO permet aux étudiants d'acquérir des connaissances dans les domaines de la culture générale et du droit public et de développer des compétences méthodologiques. Il répond

ainsi à ce qui peut être attendu d'une telle licence. L'organisation des enseignements est très classique pour une *LAP*. Une large part est ainsi consacrée aux travaux dirigés et aux conférences de méthode permettant aux étudiants de développer un certain nombre de compétences transversales qui sont validées dans le cadre du contrôle continu et qui sont indispensables pour la réussite aux concours. L'existence de deux parcours *Juristes* et *Non juristes* permet d'adapter l'offre d'enseignement aux profils différents des étudiants. Ainsi, autour d'un tronc commun aux deux parcours, la *LAP* s'appuie sur la licence de *Droit* de l'établissement pour offrir des enseignements mutualisés d'approfondissement pour les juristes et des enseignements de mise à niveau pour les non juristes. On peut toutefois regretter l'absence d'enseignement de l'anglais et de l'informatique qui pourraient être proposés en complément. Par ailleurs, différents dispositifs offrent aux étudiants la possibilité d'enrichir leurs compétences professionnelles. Les *LAP* sont, en elles-mêmes, des formations professionnalisantes, car elles destinent principalement les étudiants aux concours de la fonction publique. La formation respecte cette exigence tant par l'accompagnement méthodologique que par les enseignements de fond (droit public et contexte de la fonction publique). En outre, des échanges sont mis en place avec les anciens étudiants devenus fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique. Des stages volontaires peuvent être réalisés hors cursus pour la découverte des administrations locales. Il serait toutefois intéressant de valoriser ces démarches. Enfin, l'ensemble du projet pédagogique est évalué par les étudiants au niveau de l'établissement comme du département de droit. Si les dispositifs sont encore récents, les remarques sont prises en compte pour améliorer la qualité de la licence.

Les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont mis en place. L'information à l'attention des étudiants de *LAP* se fait par un enseignant référent. Des enseignements de mise à niveau sont proposés. Un dispositif original offre aux étudiants issus de milieux modestes, provenant de filières professionnalisantes (BTS et DUT) et entrant à l'Université, un soutien financier et un accompagnement pédagogique. Le parcours *Non juristes* comporte des cours de mise à niveau et propose un tutorat d'accompagnement. Enfin, pour l'ensemble des étudiants, les enseignements sont dispensés sur des promotions à effectifs réduits permettant un suivi personnalisé. Il convient néanmoins de souligner le faible taux de réussite malgré les efforts d'accompagnement. S'il était de 85 % en 2008-2009, il faiblit ensuite : 37 % en 2009-2010, 50 % en 2010-2011, 35 % en 2011-2012.

La préparation à l'orientation et l'aide à l'élaboration du projet professionnel font partie intégrante de la *LAP*, laquelle destine les étudiants aux concours administratifs et au recrutement contractuel dans la fonction publique. Son contenu et le suivi individualisé tendent directement à préparer la future insertion professionnelle. La formation permet aussi une poursuite d'études en master (droit public en priorité). Les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études au terme de la formation sont réalisées par l'« observatoire du devenir et du suivi statistique de l'étudiant » de l'établissement. Les résultats transmis ne sont pas très représentatifs et viennent surtout renseigner sur la difficulté de procéder au suivi. On ne peut donc se prononcer sur l'insertion professionnelle à l'issue de la licence ni sur le devenir des sortants non diplômés. Il n'y a pratiquement pas de poursuite en master.

Concernant le pilotage de la mention, l'équipe pédagogique de *LAP* est composée de 14 enseignants-chercheurs et de 5 professionnels (qui assurent environ 25 % des enseignements). Le pilotage de la formation est assuré par plusieurs entités différentes dont les rôles pourraient être mieux définis à l'avenir. Un conseil de perfectionnement est mis en place, même si l'on peut regretter l'absence d'étudiants dans sa composition. La connaissance de la population étudiante est bonne et elle est prise en considération dans le pilotage de la mention. L'attractivité de la filière pour les étudiants titulaires d'une deuxième année de licence est très faible. La très grande majorité vient d'une autre formation que la deuxième année de licence de *Droit* de l'ULCO (23 étudiants sur 26 en 2011-2012). On constate qu'une réflexion est menée, en conséquence, sur le parcours *Juriste* qui n'accueille que très peu d'étudiants. Enfin, les dispositifs de valorisation du diplôme sont assez classiques et menés avec ceux de la licence de *Droit*.

- Points forts :

- La connaissance du public étudiant.
- Une bonne implication de l'équipe pédagogique.
- La mutualisation des enseignements avec la licence de *Droit*.

- Points faibles :

- La faible attractivité en général et spécialement à l'égard des étudiants juristes.
- Le faible taux de réussite.
- Le peu d'informations sur le devenir des étudiants, diplômés ou non.

- Recommandations pour l'établissement :

La difficulté essentielle de la formation réside dans la faiblesse des effectifs, lesquels sont, en outre, essentiellement constitués d'étudiants issus de formations courtes. Le faible taux de réussite pourrait s'expliquer par

ce recrutement. Il s'agirait de réfléchir à l'attractivité de l'offre, notamment pour les étudiants juristes. Si la justification du maintien de la *LAP* de l'Université du Littoral se trouve dans l'offre d'une formation de proximité préparant aux métiers de la fonction publique, des informations plus fiables et complètes sur le devenir des étudiants, diplômés ou non, permettraient de la compléter.



Observations de l'établissement

Licence Mention Administration Publique

Concernant l'enseignement de l'anglais et de l'informatique

Dans la proposition d'offre de formation de Licence de Droit, le parcours Administration publique contient désormais un enseignement de langue obligatoire annuel (Anglais). Cet enseignement est intégré aux Unités d'Enseignements 3 et 6. Ce cours est commun à celui proposé aux étudiants de licence 3^{ème} année, parcours Droit. Il est dispensé sous la forme de travaux dirigés sur un volume horaire de 25h par semestre.

Comme tous les étudiants inscrits à l'Université du Littoral Côte d'Opale, les étudiants du parcours Administration publique ont accès à la certification C2i. Ils peuvent s'inscrire au C2i notamment en déposant une candidature selon les modalités mises en place au sein de l'Université.

Concernant le conseil de perfectionnement et adaptation à la LAP

La mise en place d'un comité de perfectionnement a été votée lors du Conseil de département du 28 juin 2013. Ses membres ont été désignés.

Il contient actuellement des représentants des Professeurs agrégés des Universités, des enseignants Maître de conférences, des intervenants professionnels. Tous ont été choisis parmi les membres de l'équipe pédagogique. Cette désignation a été faite de façon à intégrer des représentants de l'équipe pédagogique intervenant dans l'actuelle LAP devenant le futur parcours Administration publique.

Le choix a été fait d'intégrer, dans ce comité, des représentants des étudiants. Ils sont désignés parmi les étudiants des promotions Licence de droit et de l'actuelle LAP (devenant ensuite le « parcours d'administration publique »). Cela permet de recueillir leurs avis et observations sur l'ensemble des formations proposées au niveau licence.

Concrètement le comité doit se réunir en fin d'année universitaire 2013/2014.

La faible attractivité en général et spécialement à l'égard des étudiants juristes

Afin de tenir compte de la composition des promotions de l'actuelle Licence d'Administration Publique (faiblesse du nombre d'étudiants juristes), plusieurs modifications sont envisagées dans le cadre de la nouvelle offre de licence :

- le choix a été fait de réserver cette formation à un public composé d'étudiants non-juristes. L'actuel « parcours juriste » de la Licence d'Administration Publique est donc amené à disparaître dans le cadre de la nouvelle offre de formation.
- La LAP devient un parcours en 3^{ème} année de licence.

Le futur « Parcours Administration publique » reste organisé autour d'enseignements propres à cette formation (conférences de méthode, techniques des entretiens, synthèses, etc.) et d'enseignements de droit mutualisés avec les trois années de licence. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances juridiques et méthodologiques nécessaires à la préparation des concours visés par cette formation.

La proposition d'un parcours Administration publique dans la nouvelle offre de formation

Le choix a été fait de la maintenir dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Dans cette nouvelle offre, cette formation devient un parcours de la 3^{ème} année de Licence de Droit.

Le choix de ce maintien répond tout d'abord à une attente des étudiants (notamment d'étudiants non-juristes). Le nombre d'étudiants inscrits reste en effet en augmentation constante. 14 étudiants en 2008-2009 et 26 en 2011-2012.

Par ailleurs, le contexte local particulier (géographie locale, répartition des centres de formation dans la région, configuration de l'emploi, etc.) permet d'offrir cette formation à des étudiants ne pouvant pas nécessairement la suivre dans d'autres cadres.

Pour répondre à cette demande tout en améliorant le taux de réussite des étudiants et le taux de suivi des étudiants, plusieurs modifications ont été envisagées :

Tout d'abord, le Département droit a souhaité renforcer le suivi des étudiants entrants et sortants de la formation d'Administration publique. En sus des campagnes de sondage organisées par l'Université et l'ODESSE, le Département droit a développé des outils permettant de mieux connaître le profil des étudiants bénéficiant de cette formation. Pendant l'année de formation, les étudiants doivent désormais remplir un questionnaire concernant la formation.

Ce questionnaire permet de déterminer le profil des étudiants inscrits dans cette formation ainsi que les projets professionnels qu'ils envisagent. Ensuite, ce questionnaire étant utilisé pour toutes les années de formation proposées par le Département Droit, il permet de mesurer le flux global des entrants et sortants des formations proposées par le Département droit.

Cet outil doit être maintenu dans le cadre de la nouvelle offre de Licence de Droit.

Concernant les étudiants sortants et leur devenir post diplôme, le Département droit poursuit le développement du suivi personnalisé des étudiants. Ce suivi prend la forme :

- tout d'abord de la formulation d'objectifs professionnels par les étudiants sortants ainsi que d'une prise de contact avec les anciens étudiants de la formation concernant la concrétisation de leur projet.

- Ensuite, d'un système de sondage réalisé quelques mois après l'obtention du diplôme. Il reste que, sur ce dernier point, les étudiants ne répondent que peu aux sollicitations tant de l'Université et de l'ODESSE que des enseignants en charge de la formation d'Administration Publique.

Ensuite, plusieurs modifications de l'offre proposées visent à répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants de l'actuelle Licence d'Administration Publique, difficultés qui rejaillissent sur le taux de réussite de cette formation :

- les questionnaires d'évaluation des formations ont aussi pour objectif de permettre de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les étudiants ainsi que leur nature et donc, de mieux cibler l'accompagnement des étudiants.
- le volume horaire de certains cours a volontairement été réduit afin que les étudiants disposent de plus de temps pour leur travail personnel (temps destiné à l'apprentissage et l'assimilation des savoirs).
- dans le cadre de la nouvelle offre, la structure de cette formation est simplifiée. Elle est articulée autour de deux semestres, chacun étant composé de trois Unités d'Enseignements (Unités dont les intitulés sont ceux utilisés pour la troisième année de Licence de droit). Il s'agit ici de rendre la formation plus lisible et de permettre aux étudiants de la suivre dans les meilleures conditions possibles.

Le Président de l'Université du Littoral
Côte d'Opale

